



N° de résolution  
ou annotation

**2021-12-208**

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance extraordinaire, convoquée par deux membres du conseil municipal qui s'est tenue à la salle municipale le 15 décembre 2021 à 20 heures, à la salle municipale de Roquemaure, où 64 citoyens sont présents.

Étaient présents : Mme. la mairesse Rachel Alarie, mesdames Chantal Mainville, Josée Chrétien, Lucie Gravel, conseillères, ainsi que messieurs Robert Tailleur, Fernand Landry, Adrien Paradis conseillers.

Était également présente, Mme Line Boudreault.

### **1.0 Ouverture de la séance**

Le conseil ayant quorum, Mme Rachel Alarie, mairesse ouvre la séance.

### **2.0 Adoption de l'ordre du jour**

Lecture de l'avis de convocation par Mme la mairesse.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Dépôt des intérêts pécuniaires ;
- 4.0 Achat de blocs de béton selon la session du 30 novembre 2021 ;
- 5.0 Voie de contournement ;
- 6.0 Questions du public ;
- 7.0 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Chantal Mainville, appuyée par la conseillère Lucie Gravel et résolu à la majorité d'adopter l'ordre du jour tel que lu par la mairesse.

Adoptée

### **3.0 Dépôt des intérêts pécuniaires**

**2021-12-209**

Il est proposé par la conseillère Josée Chrétien, appuyé par M. Fernand Landry, d'accepter le dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité

### **4.0 Achat de blocs de béton selon la session du 30 novembre 2021**

4 conseillers veulent faire l'achat de blocs de béton pour bloquer le chemin forestier.

Par contre, une rencontre zoom a eu lieu avec les assurances et une lettre de recommandation sera envoyée demain pour se rendre conforme.

La mairesse suggère donc d'attendre avant de faire la dépense pour les blocs de béton.

Mme Chrétien informe la population que la circulation est aux risques des usagers qui s'y aventurent. Pour le moment, la route n'est pas conforme et plusieurs mesures pour informer les citoyens ont été faites. Par contre, le chemin doit être ouvert pour permettre aux pompiers de se rendre au rang 4.

La mairesse propose de remettre le point d'achat des blocs de béton à la prochaine assemblée.

Vote : 3 pour 4 contre.



N° de résolution  
ou annotation

**2021- 12-211**

Il est proposé par M. Fernand Landry et appuyé par M. Adrien Paradis de procéder à l'achat de 10 blocs de ciment chez Béton Fortin de 1 000 lbs chacun au coût approximatif de 50\$/chacun et de les faire installer de chaque côté du chemin forestier afin de bloquer complètement la circulation tant que la municipalité n'aura pas de preuve écrite de l'assureur concernant la protection de celle-ci;

Vote : 2 contre 4 pour

Adoptée

#### **5.0 Voie de contournement**

Attendu que présentement les citoyens et les gens de l'extérieur circulent sur la voie de contournement malgré les panneaux de route fermée ;

Attendu que selon la résolution numéro 2021-11-211, il était entendu que la circulation de la voie de contournement pour accéder au rang 4-5 sera fermée en attente d'une réponse écrite de nos assurances ;

Attendu que suite à l'étude une réponse écrite de notre courtier d'Assurance mentionnant que notre dossier est présentement à l'étude et que pour l'instant il est fortement recommandé de ne pas utiliser la voie de contournement ;

Attendu que le conseil municipal se doit de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter toute poursuite éventuelle envers la municipalité en cas d'accident ou autre ;

En conséquence, il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Gravel, de bloquer la voie de contournement avec 8 blocs de ciment au coût de 1500\$ plus taxes incluant la livraison.

Vote : 4 pour 2 contre

Adoptée

#### **6.0 Questions du public ;**

Compte tenu des conditions actuelles, la directrice générale donne sa démission.

#### **7.0 Levée de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse lève l'assemblée dans la cohue

**2021- 12-212**

\_\_\_\_\_  
Line Boudreault  
Secrétaire d'assemblée

  
\_\_\_\_\_  
Rachel Alarie  
Mairesse